

Gestion de l'eau

LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE POURSUIT SES TRAVAUX DE VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS DE GOUTTIÈRES

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 2 avril 2026 – Dans le cadre de ses efforts pour assurer une gestion durable et efficace de l'eau, la Ville de Saint-Hyacinthe poursuivra cette année la vérification des installations de gouttières et des branchements inversés inscrits à son Plan de gestion des eaux indésirables, conformément aux normes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. L'objectif : limiter l'infiltration et le captage des eaux non souhaitées dans le réseau d'égout, que ce soit dans les zones résidentielles, commerciales ou industrielles.

Pour l'année 2026, les travaux de vérification des gouttières débuteront dans les secteurs Assomption et Sainte-Rosalie. Selon le constat effectué, les propriétaires concernés disposeront d'un délai de 6 mois pour mettre leurs installations aux normes. Le non-respect de ce délai pourra entraîner l'imposition d'une amende de 200 \$ à 4 000 \$.

Concernant les branchements inversés, les inspections auront lieu cette année dans le secteur Saint-Joseph. Selon le constat effectué, les propriétaires concernés disposeront d'un délai de 18 mois pour mettre leurs installations aux normes.

Des actions à la source pour réduire la pression dans les infrastructures souterraines

Chaque année, Saint-Hyacinthe enregistre en moyenne 1157 mm de précipitations. Si les propriétés du territoire ne disposent pas d'installations adéquates pour gérer ces eaux de ruissellement, celles-ci s'infiltrent dans le réseau d'égout sanitaire, occupant l'espace réservé aux eaux usées et devenant ainsi « indésirables ». Conséquences : une surcharge du réseau d'égout, une pression accrue sur les stations de pompage et l'usine de traitement des eaux usées, des débordements plus fréquents à la rivière Yamaska ainsi qu'une gestion globale de l'eau beaucoup plus complexe.

« Investir dans la gestion des eaux à la source, c'est protéger nos infrastructures et notre environnement. Moins d'eaux indésirables dans nos réseaux signifie moins de surcharge dans les égouts, moins de débordements dans la rivière ou de refoulements dans les résidences et un volume moins important d'eau à notre usine d'épuration déjà saturée.

La collaboration des citoyennes et citoyens est essentielle dans ce projet. En tant que municipalité, nous avons la responsabilité d'offrir des infrastructures modernes et adaptées. Mais chaque propriétaire doit aussi s'assurer que ses installations sont conformes à la réglementation.



Je le répète : la gestion de l'eau est une responsabilité collective. Nous devons tous jouer notre rôle, non seulement pour assurer la pérennité de cette ressource essentielle, mais aussi pour protéger la rivière Yamaska et notre environnement. Rappelons-nous, l'eau n'est que de passage. Il faut la préserver » souligne André Beaugard, maire de Saint-Hyacinthe

Une séance d'information et des outils pour les citoyens

Les citoyennes et citoyens sont invités à une séance d'information le mardi 2 juin à 18 h 30, à la salle Bois-Joli du centre aquatique Desjardins (850, rue Turcot, Saint-Hyacinthe). La Ville y présentera en détail son plan d'action et répondra aux questions.

De plus, la Ville a développé de nombreux outils informationnels pour mieux accompagner les citoyens : documents sur les gouttières, les branchements inversés et le chemin de l'eau à Saint-Hyacinthe, ainsi que des capsules vidéo sur le déroulement des visites d'inspection. Pour consulter ces outils, visitez : st-hyacinthe.ca/eaux-indesirables.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300